

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 26 novembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le vingt-sixième (26^e) jour du mois de novembre deux mille vingt (2020) à 7h30, à la Salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Aucun citoyen n'est présent à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 7h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

Il est important de préciser qu'aucun avis de convocation n'a été envoyé aux membres du Conseil municipal mentionnés ci-haut préalablement à la tenue de la présente séance extraordinaire; ceux-ci ayant renoncés expressément aux formalités prescrites à l'article 156 du *Code municipal* pour la convocation d'une telle séance. Le directeur général confirme avoir reçu la signature de l'ensemble des membres du Conseil municipal à cet effet.

2020-11-242.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Renouvellement du contrat de travail du Directeur des travaux publics;
4. Renouvellement du contrat de travail de la Technicienne en eau;
5. Renouvellement de l'entente de travail du Responsable de l'entretien ménager du bureau municipal, de la bibliothèque et de la caserne incendie;
6. Renouvellement de l'entente de travail du Brigadier scolaire pour les années 2021-2022;
7. Non-renouvellement du contrat de travail de la Secrétaire-trésorière adjointe;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée.

2020-11-243.3

3. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M. Réjean Lebel, Directeur des travaux publics de la Municipalité de Cacouna, viendra à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder au renouvellement du contrat de travail de M. Réjean Lebel à titre de Directeur des travaux publics de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de travail de M. Réjean Lebel seront consignées dans un nouveau contrat de travail à intervenir entre ce dernier et la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que ce contrat de travail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna le contrat de travail entre M. Réjean Lebel et la Municipalité de Cacouna;

QUE ce contrat de travail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

2020-11-244.4

4. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA TECHNICIENNE EN EAU

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de Mme Sabryna Caron, Technicienne en eau de la Municipalité de Cacouna, viendra à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder au renouvellement du contrat de travail de Mme Sabryna Caron à titre de Technicienne en eau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de travail de Mme Sabryna Caron seront consignées dans un nouveau contrat de travail à intervenir entre cette dernière et la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que ce contrat de travail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna le contrat de travail entre Mme Sabryna Caron et la Municipalité de Cacouna;

QUE ce contrat de travail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

2020-11-245.5

5. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DU RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU MUNICIPAL, DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT que l'entente de travail de M. Denis Dumont, Responsable de l'entretien ménager du bureau municipal, de la bibliothèque et de la caserne incendie, viendra à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder au renouvellement de l'entente de travail de M. Denis Dumont à titre de Responsable de l'entretien ménager du bureau municipal, de la bibliothèque et de la caserne incendie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de travail de M. Denis Dumont seront consignées dans une nouvelle entente de travail à intervenir entre ce dernier et la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que cette entente de travail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna l'entente de travail entre M. Denis Dumont et la Municipalité de Cacouna;

QUE cette entente de travail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023.

2020-11-246.6

6. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DU BRIGADIER SCOLAIRE POUR LES ANNÉES 2021-2022

CONSIDÉRANT que l'entente de travail de M. Léon Courcy, Brigadier scolaire, viendra à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder au renouvellement de l'entente de travail de M. Léon Courcy à titre de Brigadier scolaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de travail de M. Léon Courcy seront consignées dans une nouvelle entente de travail à intervenir entre ce dernier et la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que cette entente de travail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna l'entente de travail entre M. Léon Courcy et la Municipalité de Cacouna;

QUE cette entente de travail prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

2020-11-247.7

7. NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de Mme Chantale Théberge, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Cacouna, se terminera le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les demandes de Mme Théberge relatives au renouvellement de son contrat de travail ont été présentées aux membres du Conseil municipal par le directeur général;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissances des demandes de Mme Théberge et que suite à l'analyse de celles-ci, ils ne souhaitent pas renouveler le contrat de travail de cette dernière;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat de travail de Mme Chantale Théberge, secrétaire-trésorière adjointe, ne sera pas renouvelé et se terminera le 31 décembre 2020, tel que stipulé dans ledit contrat;

QUE la Municipalité de Cacouna continue de verser le plein salaire (incluant l'ensemble des avantages prévus dans ledit contrat) à Mme Théberge, jusqu'à la fin de son contrat soit le 31 décembre 2020, et ce, sans que cette dernière n'ait besoin de remplir sa charge de travail ni de se présenter physiquement sur les lieux habituels de son travail.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question posée.

2020-11-248.9

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 7h38 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général et
secrétaire-trésorier
